

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF473

présenté par

M. Nilor, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	113 403 515
Conditions de vie outre-mer	113 403 515	0
TOTAUX	113 403 515	113 403 515
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de renforcer la dotation de continuité territoriale Outre-mer a minima à hauteur de la dotation de continuité territoriale attribuée à la Corse.

Le dispositif de continuité territoriale a été créé en 1976 en Corse pour répondre aux problèmes de desserte aérienne et il consiste aujourd'hui en une dotation annuelle de l'État qui s'élève à 187 millions € de nouveau pour 2024.

La dotation de continuité territoriale Outre-mer s'élève pour 2024 à 73 millions d'euros.

Si l'on rapporte cependant les deux budgets à la population, cela signifie que l'État débourse 187 millions € par an pour environ 340.000 Corses, et 73 millions € pour quelques 2,8 millions d'ultramarins.

Dans les auditions menées par la commission d'enquête sur la vie chère outre-mer, il a été très souvent répété que les prix du billet d'avion n'allaient pas baisser, bien au contraire : il y a eu une augmentation de 42 % à La Réunion par exemple sur une année. En outre, il y a des « effets ciseaux », des questions de saisonnalité, etc.

Cette augmentation du prix des billets d'avion a pour conséquence de priver les ultramarins de se déplacer, notamment pour voir leur famille. Rappelons que, à l'exception de la Guyane, les territoires d'outre-mer sont caractérisés par l'insularité, impliquant des déplacements en avion et en bateau.

Nous demandons a minima que la dotation de continuité territoriale Outre-mer soit équivalente à celle de la Corse.

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, cet amendement prélève 113 403 515 euros en AE et en CP de l'action 01 – Soutien aux entreprises du programme 138 « Emploi Outre-mer » pour abonder l'action 03 - Continuité territoriale du programme 123 Conditions de vie Outre-mer en AE et CP . Nous rappelons que nous appelons le Gouvernement à lever le gage.